

Questions orales

En ce qui a trait à la désignation des groupes, une fois par année, à travers le pays, nous faisons une évaluation de concert avec Statistique Canada afin de connaître le revenu disponible, le taux de chômage et la capacité contributive des provinces et nous assurer que notre indice de développement reflète fidèlement la situation de toutes les régions du Canada. Aucune considération politique n'entre en ligne de compte. C'est le genre d'enquête que nous ferons cette année.

Si les chiffres du député sont exacts, il y aura sûrement des changements. Compte tenu du chômage plus élevé depuis un an et demi, quatre ou cinq divisions de recensement de la Colombie-Britannique sont déjà passées du groupe I au groupe spécial I.

● (1200)

LE NOMBRE DE PRESTATAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, le ministre a expliqué comment le gouvernement va décider si une région se classe dans le groupe I ou II ou le groupe spécial I. C'est le rapport entre le nombre de prestataires de l'assurance-chômage et de la population en âge de travailler. Le ministre ne comprend-il pas que si notre province ne compte pas davantage de prestataires, c'est qu'ils ont épuisé toutes les prestations d'assurance-chômage auxquelles ils avaient droit? En conséquence, nous ne serons jamais en mesure d'atteindre le niveau qu'il exige. Or, le taux de chômage dans notre province n'a jamais été aussi élevé. Il est actuellement plus élevé que celui de deux des quatre provinces de l'Atlantique. Je voudrais remercier vivement le gouvernement pour cela. Faudra-t-il que notre chômage s'aggrave encore bien davantage avant que nous soyons traités équitablement?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la Chambre a adopté à l'unanimité le Programme de développement industriel et régional. Les députés de tous les partis ont reconnu que, pour la première fois, nous avons un indice équitable qui met en regard des données statistiques démographiques et économiques très précises dans les plus petites divisions de recensement du pays. La formule est appliquée de la même façon dans la circonscription du député que dans toute autre circonscription du pays. Que je sache, aucun indice jamais établi par un gouvernement ou le secteur privé n'est plus juste que celui-ci.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Compte tenu du

fait qu'il y a 34,000 jeunes chômeurs de plus ce mois-ci que le mois dernier, un homme de sa génération et de la mienne devrait savoir que de dire qu'on est chômeur par sa faute, c'est proférer le plus gros mensonge depuis que Hitler a accusé les Juifs d'être responsables de la dépression. Je demanderai au ministre, au nom des jeunes de ma circonscription et de tout le Canada, quand il va cesser de mentir, d'induire sciemment les Canadiens en erreur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député sait sans aucun doute qu'il est antiréglementaire d'accuser un député de mentir. Je demande au député de Spadina de retirer ses paroles.

M. Heap: Monsieur le Président, je suis persuadé que le ministre est parfaitement conscient de la portée de ses paroles et qu'il sait pertinemment que ce qu'il a dit est faux. Je ne retirerai mon accusation que s'il retire ses propos d'hier.

M. le Président: Il y a un principe fondamental à la Chambre qui veut que lorsqu'un député en a accusé un autre de mentir, il retire son accusation sans condition. C'est le principe qu'a respecté il n'y a pas très longtemps un député chevronné, le très honorable premier ministre. Je dois demander au député de Spadina d'en faire autant.

M. Heap: Monsieur le Président, je regrette mais je suis persuadé que le ministre savait au moment de tenir ces propos que ce qu'il disait était faux.

Des voix: Dehors!

M. Heap: Je ne vais pas me rétracter en l'occurrence, monsieur le Président.

M. Pepin: A vrai dire, monsieur le Président, je m'en moque complètement.

Mlle MacDonald: Vous vous moquez des jeunes?

M. le Président: Le ministre des Relations extérieures a fait une intervention que la présidence n'a pas saisie. Aurait-il l'obligeance de la répéter?

M. Pepin: Monsieur le Président, j'ai dit que je ne m'offusquais pas de l'insulte que m'a lancée le député. J'ai appris à juger de la qualité d'une insulte d'après la qualité de celui qui la fait.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'invite le député de Spadina à retirer le mot qu'il a employé puisqu'il est nettement antiparlementaire.

M. Heap: Je suis convaincu que ce que j'ai dit est vrai et que ce que le ministre a dit est faux, monsieur le Président, et je ne retirerai pas mes paroles.

M. Cousineau: Mettez-le à la porte.